

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 08 – 2016

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Participation de CHF 72'000.- TTC du fonds régional TP affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle, « La Ferme » (ligne CarPostal 10.840) et la participation aux frais de communication

Responsable : Pierre Graber

Résumé exécutif

Le présent préavis concerne la participation du fonds régional des transports publics (fonds TP affecté) à la réalisation d'une mesure d'aménagement pour les transports publics : le réaménagement de l'arrêt Mont-sur-Rolle, « La Ferme » afin d'en améliorer la sécurité et l'accessibilité ainsi que la participation aux frais de communication.

Pour un montant :

| |
|--|
| Total : CHF 235'000.- TTC dont <u>CHF 72'000.-</u> TTC à charge du fonds TP affecté |
|--|

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Objets

a) Réaménagement de l'arrêt Mont-sur-Rolle, « La Ferme » desservi par la ligne CarPostal 10.840

Cette mesure s'inscrit dans la liste des mesures d'infrastructure du programme régional de réorganisation des transports publics dans le District de Nyon ainsi que dans la suite logique des précédents préavis du fonds TP affecté¹.

La commune de Mont-sur-Rolle a sollicité le Comité de direction du Conseil régional pour une participation du fonds TP au réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle, « La Ferme ».

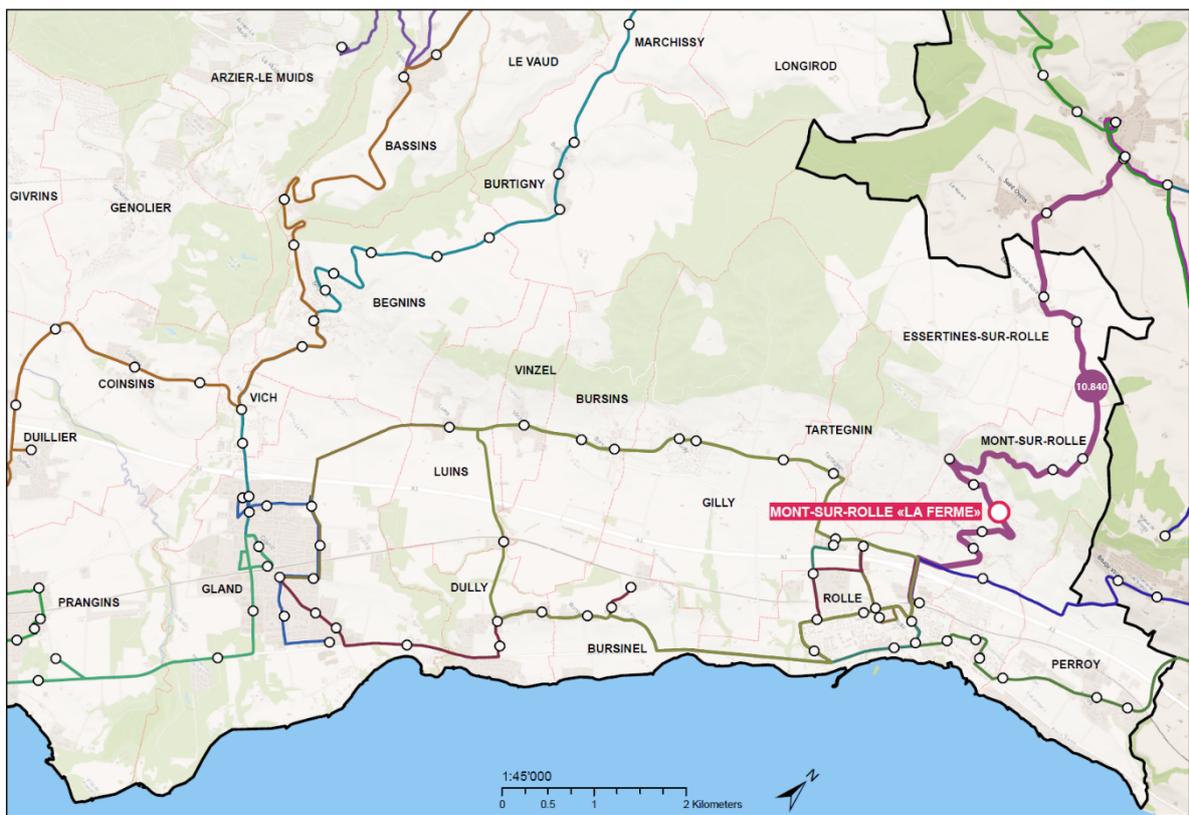
En effet, dans le cadre de l'élaboration du schéma de circulation et de stationnement, la commune souhaite sécuriser l'arrêt de bus par la création de quais bus, d'une aide à la traversée et de trottoirs permettant l'accès aux habitations et à un petit parking (6 places).

Situation actuelle :

L'arrêt est effectivement assez dangereux. Il se trouve en sortie de courbe sur la Route de Gimel qui est une Route Cantonale hors traversée de localité sur laquelle la vitesse est limitée à 80 km/h. On observe donc des problèmes de visibilité pour l'ensemble des usagers et un manque de sécurité pour les utilisateurs des transports publics qui ne disposent pas d'aménagement pour accéder aux arrêts ni de surface d'attente.

A l'horaire 2015 et au 1^{er} semestre de l'horaire 2016, on dénombrait environ une vingtaine de montées et descentes par jour. Environ 140 personnes vivent à moins de 300 mètres de l'arrêt, un potentiel de voyageurs supplémentaires pourrait être attendu.

¹ Annexe A : Généalogie des préavis du fonds régional transports publics



Version: mardi 13 septembre 2016. © Régionyon, réalisé par DM

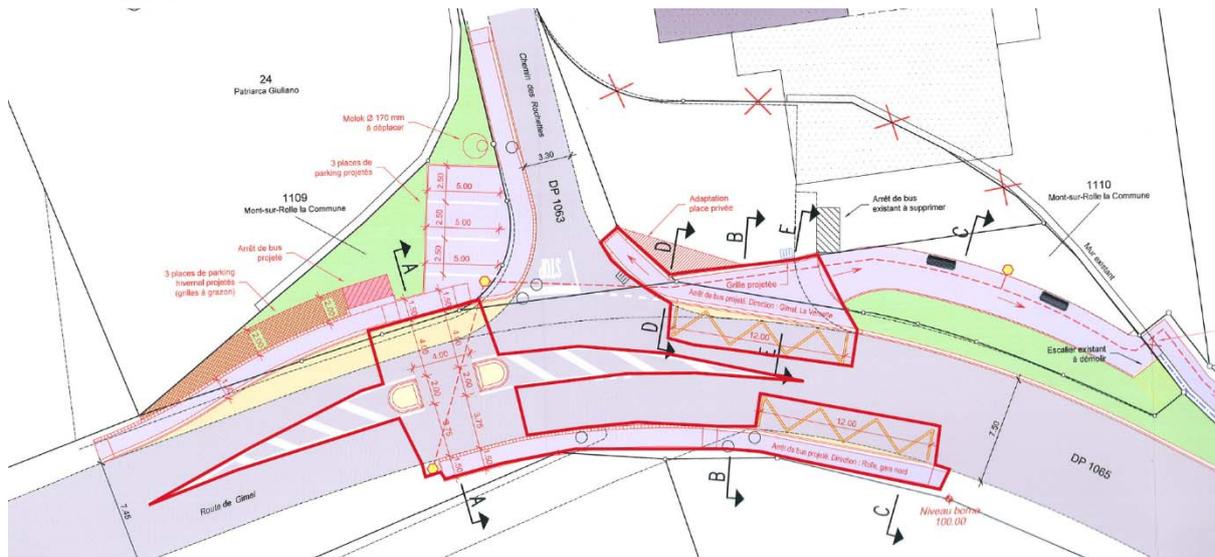
Source: Conseil régional, Etat de Vaud, Swisstopo

Mesure projetée :

Le projet prévoit un élargissement de la chaussée côté Jura pour permettre la création d'arrêts sur chaussée de part et d'autre, avec des quais droits d'une hauteur de 22 cm conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand – Accessibilité aux transports publics). Il est également prévu la création de trottoirs de 1.5 mètres de large équipé d'un garde-corps côté Jura et la création d'un îlot permettant une aide à la traversée qui sera éclairée et empêchera le dépassement des bus à l'arrêt. Enfin, un petit parking sera aménagé.

Le projet a été soumis à l'examen préalable des services du Canton. Il a reçu un préavis positif avec une seule remarque concernant l'orientation des places de parking. Les aménagements pour les transports publics n'ont pas fait l'objet de remarque particulière.

Le plan ci-dessous reprend ces différentes caractéristiques. Les zones entourées de rouge correspondent aux éléments d'intérêt régional :



b) Participation aux frais de communication

Selon la pratique du Conseil régional et pour chaque montant engagé par le fonds TP pour des expérimentations de paires de courses ou pour la réalisation de mesures d'aménagement, un montant est ajouté pour les frais de communication (panneau de chantier, tous-ménages, brochures d'information, événements, kit mobilité, etc.) liés à la valorisation du programme de réorganisation des transports publics auprès des communes et du grand public.

2. Organisation et calendrier

Les dispositions légales nécessitent que la commune concernée ou le Canton assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur son territoire. Bien que situé hors traversée de localité, ce projet sera sous maîtrise d'ouvrage communale car le type d'aménagements projetés relève de la compétence communale selon la Loi vaudoise sur les Routes (LRou).

Ainsi, la commune de Mont-sur-Rolle avancera la totalité des crédits nécessaires, avant le passage du préavis intercommunal, pour la réalisation des aménagements. La subvention du Conseil régional fera l'objet d'une convention avec la commune selon les règles établies.

En conclusion, la commune de Mont-sur-Rolle assure la maîtrise d'ouvrage et pilote la mise en œuvre de la mesure. Le Conseil régional apporte un soutien. Le calendrier est le suivant :

| | |
|--|------------------|
| Vote du préavis communal | 13 décembre 2016 |
| Vote du Conseil intercommunal | 14 décembre 2016 |
| Début des travaux (sous réserve de la validation des crédits et du traitement d'éventuelles oppositions) | Dès 2017 |

3. Financement

a) Réaménagement de l'arrêt Mont-sur-Rolle, « La Ferme » desservi par la ligne CarPostal 10.840

Le mécanisme de répartition financière a été défini dans le préavis régional n° 60-2010 en fonction de l'intérêt local / régional de la mesure, de son utilité pour les lignes régionales / urbaines et de la localisation du projet hors localité / en localité².

² Méthode d'évaluation de l'intérêt régional des mesures d'aménagement financées par le fonds TP : http://www.regionyon.ch/doc/references/#lien_mobilite

Sur la base du devis estimatif établi par le bureau J. Ansermet en date du 17 mai 2016, il a été fait la part des choses entre les éléments d'intérêt régional (75% fonds TP / 25% commune), correspondant à l'aménagement des quais, de la traversée piétonne, d'un mât d'éclairage et de l'îlot central. Le reste du financement, d'intérêt local, est 100% à la charge de la commune, soit l'aménagement du cheminement piétonnier, du garde-corps, des parkings et des travaux liés à l'installation des abris bus.

Ce projet étant situé hors traversée de localité, la Commune sollicitera une participation financière du Canton. Dans le cas où ce dernier participe, les montants attribués viendront en déduction des participations de Régionyon et de la Commune au prorata des participations.

| Objet | Montant TTC [CHF] | Part locale | | Part régionale | | |
|---|----------------------|-------------------------|----------------|----------------|--------------------|-----|
| | | Mont-sur-Rolle [CHF] | Mont-sur-Rolle | | Régionyon Fonds TP | |
| | | | [CHF] | [%] | [CHF] | [%] |
| Génie civil (y.c. installation, démolition, canalisation, chaussée, trottoirs, îlots,...) | 136'544 | 68'504 | 17'010 | | 51'030 | |
| 5 - Marquages | 3'570 | 1'788 | 392 | | 1'390 | |
| 6 - Atribus | 24'300 | 24'300 | - | | - | |
| 7 - Eclairage public | 20'196 | 16'157 | 1'010 | | 3'029 | |
| 8 - Garde-corps | 6'696 | 6'696 | - | | - | |
| Honoraire ing. Civil | 30'240 | 15'171 | 3'767 | | 11'301 | |
| Divers et imprévus | 10'855 | 5'446 | 1'352 | | 4'057 | |
| Sous-total TTC arrondi | 232'400 | 137'870 | 23'530 | | 71'000 | |
| Part communication (1%) (cf. b)) | 2'600 | 1'330 | 270 | | 1'000 | |
| Total TTC arrondi | 235'000 | 139'200 | 23'800 | 25% | 72'000 | 75% |
| Total TTC arrondi | 235'000 | | 163'000 | 69% | 72'000 | 31% |

Le montant total du projet est de CHF 235'000.- TTC y.c. les frais de communication, la part du fonds régional s'élève à **CHF 72'000.- TTC**, soit 31% du montant total. La part de la commune de Mont-sur-Rolle s'élève à CHF 163'000.- TTC, soit 69%.

4. Etat de l'engagement financier du programme de réorganisation des transports publics

Rappel: détermination des 51 communes partenaires pour le fonds TP affecté:

13'911'560.00

| | Coût total (CHF) | Participation des tiers (VD,...)** | Communes territoriales | Engagement TP Régionyon |
|--------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Préavis 67-2011 | 317'700 | 85'800 | 141'900 | 90'000 |
| Préavis 68-2011 | 282'000 | 0 | 187'000 | 95'000 |
| Préavis 7-2011 | 810'000 | 0 | 285'000 | 525'000 |
| Préavis 16-2012 | 13'355'233 | 6'536'619 | 3'048'614 | 3'770'000 |
| Préavis 21-2012* | 4'177'000 | 3'052'000 | 0 | 1'125'000 |
| Préavis 22-2012 | 436'555 | 0 | 383'920 | 52'635 |
| Décisions du CODIR hors préavis 2012 | 23'010 | 0 | 0 | 23'010 |
| Préavis 30-2013 | 660'000 | 0 | 0 | 660'000 |
| Préavis 35-2014 | 9'072'520 | 0 | 6'913'020 | 2'159'500 |
| Préavis 37-2014* | 441'200 | 88'200 | 0 | 353'000 |
| Décisions du CODIR hors préavis 2014 | 93'150 | 21'350 | 27'600 | 44'200 |
| Préavis 47-2015 | 4'224'922 | 2'952'806 | 777'616 | 494'500 |
| Préavis 52-2015* y.c. amendement | 1'311'800 | 106'000 | 214'000 | 991'800 |
| Préavis 60-2015 | 1'287'225 | 500'000 | 472'025 | 315'200 |
| Préavis 66-2016* | 781'660 | 162'244 | 553'416 | 66'000 |
| Préavis 67-2016 | 120'300 | 0 | 30'300 | 90'000 |
| Préavis 08-2016 | 235'000 | 0 | 163'000 | 72'000 |
| Cumul engagements | 37'629'275.00 | 13'505'019.00 | 13'197'411.00 | 10'926'845.00 |
| % | 100% | 36% | 35% | 29% |

³ *Le Canton a investi dans l'exploitation du réseau ou repris des expérimentations de courses dans le mécanisme TRV. Ces montants en partie refacturés aux communes, sont reconduits chaque année.

** Les participations des tiers portent sur des études (budgets communaux et cantonaux), des réalisations (EMPD cantonal), et des subventions régulières de l'exploitation des lignes régionales (TRV).

Nous constatons qu'à ce stade d'avancement, le fonds régional a été sollicité pour environ 78.5% de son enveloppe totale (y.c. le présent préavis).

Les engagements du fonds TP se répartissent de la manière suivante :

- Etudes : CHF 946'615.- TTC (dont 90'000.- pour les mesures d'accompagnement) soit 8.7% ;
- Réalisation d'aménagement : CHF 6'784'430.- TTC soit 62% ;
- Expérimentations de courses supplémentaires : CHF 3'195'800.- TTC soit 29.3%.

Cet état des lieux des engagements du fonds TP affecté ne représente pas l'état des dépenses réelles, qui s'élèvent à CHF 6.8 millions soit environ 49% du fonds TP, au 31 juillet 2016, pour lesquelles des informations sont fournies dans les comptes du Conseil régional.

5. Conclusion

Le réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle, « La Ferme » desservi par la ligne CarPostal 10.840 consistant à l'aménagement de quais bus sur chaussée, à la réalisation d'une aide à la traversée pour les piétons éclairée, permettront d'améliorer la sécurité et l'accessibilité à l'arrêt pour les usagers des transports publics et le rendra plus attractif pour les habitants à proximité.

Cette mesure s'inscrit dans la suite logique de réalisation des mesures d'aménagement identifiées au démarrage du programme régional de réorganisation des transports publics.

L'achèvement des mesures d'aménagements identifiées dans le programme TP va s'étendre au-delà de la période initialement planifiée. Dimensionné à cet effet en 2012, l'ensemble du fonds TP sera nécessaire pour les réaliser.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°08-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 72'000.- TTC
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission gestion&finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 72'000.- TTC pour la participation au réaménagement de l'arrêt Mont-sur-Rolle, «La Ferme» desservi par la ligne CarPostal 10.840 ;
- d'imputer le montant total de CHF 72'000.- TTC sur le compte du fonds TP affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 22 septembre 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegy

Patrick Freudiger

Annexe :

A – Généalogie des préavis du fonds régional transports publics

ANNEXE A – PRÉAVIS N°08-2016

GÉNÉALOGIE DES PRÉAVIS DU FONDS TRANSPORTS PUBLICS

